

Vivre en famille d'accueil

L'accueil familial offre un cadre familial, chaleureux et sécurisé garantissant le bien-être physique et moral. Il permet d'entretenir des liens amicaux, et contribue aussi à l'échange entre générations.

SOMMAIRE ▾



L'accueil familial de gré à gré

Le rôle de l'accueillant familial ?

Dans un cadre juridique dont le Département est garant, l'accueillant familial exerce une activité rémunérée directement par la personne âgée à son domicile.

L'accueil d'une personne âgée à son domicile est une décision familiale. L'accueillant agréé, son conjoint et ses enfants, s'il y a lieu, doivent être partie prenante de ce choix. Chaque membre de la famille est acteur essentiel de l'accueil.



[Consulter l'annuaire des accueillants familiaux](#)

Qui peut être accueillant ?

Toute personne seule ou tout couple, remplissant les conditions légales, et agréé par le Président du Conseil Départemental. L'agrément peut être délivré pour une, deux ou trois personnes âgées et / ou handicapées.

Qui peut être accueilli ?

Des personnes sans lien de parenté proche avec l'accueillant familial :

- > âgées de plus de 60 ans
- > âgées de moins de 60 ans reconnues comme personnes handicapées

Les Maisons d'Accueil Familial (MAF)

Une MAF est une maison qui regroupe une famille d'accueil et 3 accueillis âgés ou handicapés, dans un logement composé d'une partie privative pour l'accueillant, d'une pièce de vie commune avec les accueillis et de chambres privatives avec salle de bains pour les accueillis.

Le schéma gérontologique départemental 2010-2014 a prévu la réalisation de 8 MAF portées par des communes ou des communautés de communes pour offrir une alternative à l'accueil familial de gré à gré et à l'établissement.

Les communes de Buxeuil, La Roche-Rigault, Mouterre-Silly et Ceaux en Loudun se sont constituées en groupement de coopération médico-social en 2012 nommé "L'accueil familial en Vienne" pour réaliser un projet de MAF sur leur territoire et pouvoir salarier les accueillants familiaux.

La Communauté de communes des Pays Civraisien et Charlois gère sa propre MAF à Surin.

CONTACT



MAF (Maisons d'Accueil Familial) Surin

8 rue de la Tour
86250 Surin

05 49 87 10 52

CONTACT



L'accueil familial en Vienne

2, rue Fontaine d'Adam
86200 Loudun

06 25 17 39 90

Les aides financières

Les personnes accueillies peuvent prétendre à plusieurs aides individuelles, selon leur situation personnelle :

- > l'Aide Personnalisée au Logement (APL) selon leurs ressources
- > [l'Allocation Personnalisée d'Autonomie \(APA\) selon le niveau de dépendance](#)

CARTE DES ACCUEILLANTS FAMILIAUX

Simple d'utilisation, la carte interactive du Département de la Vienne vous permet de découvrir la famille d'accueil la plus proche de chez vous en cliquant directement sur l'un de ces icônes ou en indiquant votre adresse dans le moteur de recherche.

Bonne navigation !

CONTACT



Vienne Infos Sociales

✉ [Courriel \(https://lavienne86.fr/stratis.pro/informations-pratiques/contact\)](https://lavienne86.fr/stratis.pro/informations-pratiques/contact)

☎ 05 49 45 97 77



DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

PLACE ARISTIDE BRIAND - CS 80319
86008 POITIERS CEDEX

☎ 05 49 55 66 00

✉ CONTACTEZ-NOUS